



DELIBERATION n° 58-2019
En date du 26 novembre 2019

Portant sur la participation financière de la commune pour l'acquisition et la réhabilitation de l'hôtel-restaurant dit « Le Martel » par Limoges Habitat

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 26 novembre 2019 à 20h00 sur convocation, en date du 19 novembre 2019, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, Mme Séverine LACORRE étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint-Just-le-Martel.

M. Philippe HENRY, Mme Mauricette MANDET, Mme Marie-Claude JANICOT, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, M. Jean-Luc GARCIA, Adjoint.

M. Patrice PAYRAT, M. Bernard GLANDUS, M. Alain MORELON, Mme CARRILLO Martine, Mme Régine DE PAIVA, M. Sébastien PEAUDECERF, Mme Hélène TOUCAS, Mme Séverine LACORRE, Mme BASSALER Virginie, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Claude MOUNIER, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. SIMON Patrick donne procuration à Mme THIBAUT-GUILLON Claude.

M. PAGE Stéphane donne procuration à M. GAILLARD André.

Absents excusés :

M. Manuel VERGER, Adjoint.

Mme Patricia DUVAL Conseillère Municipale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les échanges de M. Le Maire et du Président de Limoges Habitat,

Considérant le courrier de M. Le Maire en date du 5 septembre 2019,

Considérant la réponse du Président de Limoges Habitat en date du 17 septembre 2019,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent intervenir dans les politiques de l'habitat par des moyens incitatifs. Certaines collectivités locales accordent des aides pour financer des projets d'amélioration et ou de rénovation de l'habitat.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal:

Suite à la proposition de Limoges Habitat de réhabiliter l'ancien hôtel restaurant en centre bourg dénommé Le Martel, des échanges entre M. le Maire et le Président de Limoges Habitat ont conduit à la proposition selon laquelle la commune participera à l'acquisition de l'immeuble par Limoges Habitat, à hauteur de 35 000€ (trente-cinq mille euros).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

- **De donner** son accord pour la participation financière de la commune à hauteur de 35 000€ pour l'acquisition de l'ancien hôtel restaurant en centre bourg dénommé Le Martel par Limoges Habitat ;
- **D'autoriser** Mr. Le Maire, à procéder aux démarches visant à obtenir une subvention pour cette acquisition, auprès du Conseil Départemental 87 ;
- **D'autoriser** Mr. Garestier Joël, Maire, à signer tous les actes afférents ;
- **Que** les différents frais d'acquisitions notamment les frais de bornage et les frais de notaire soit à la charge de Limoges Habitat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

DECIDE

Article 1 :

D'accorder une participation financière de la commune à hauteur de 35 000€ € (trente-cinq mille euros) pour l'acquisition de l'ancien hôtel restaurant en centre bourg dénommé Le Martel par Limoges Habitat.

Article 2 :

D'autoriser Mr. Le Maire, à procéder aux démarches visant à obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental 87.

Article 3 :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Donne pouvoir et autorise Mr Le Maire à prendre toutes mesures visant à l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental 87.

Article 5 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 6 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

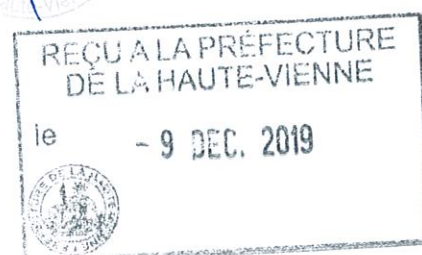
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	20
Vote contre	2
Abstention	0

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 26 novembre 2019.

Le Maire,

Joël GARESTIER



- Transmis au représentant de l'Etat le : 02.12.2019
- Publié le : 16.12.2019